

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(17)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 25 novembre 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 25 novembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 4 p. (70r, 71r, 72v, 73r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 25 novembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48674>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 novembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Au sujet d'indiscrétions du personnel des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin reproche à Larue de sembler croire qu'il a quelque chose à cacher dans ses écritures et dans la direction de ses affaires ; il lui demande d'éclaircir le mystère. Godin justifie l'honnêteté de ses affaires et déplore la calomnie et la corruption.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 25 9^{bre} 91

Monsieur Larue,

Je reçois votre lettre du 24 et
avec ce que vous appelez les qualités
du jugement.

Je vous remercie de cette lettre,
mais je m'empresse de vous exprimer
ma surprise pour ce qu'elle me dit
au sujet de prétendues indiscretions
de mon personnel :

Quelles indiscretions ? Quelles
peut-être contre des manœuvres ?

Vous semblez croire, comme
bien d'autres l'ont fait, que je pourrais
avoir quelque chose à cacher dans
mes écritures, et dans la direction
de mes affaires.

Quelle secret mystère ? Voilà
ce que vous me rendriez service à
me dire pour que je ne sois pas
obligé de me battre contre des moulins
à vent.

Est-ce que vous ne savez pas que
tous mes livres, toutes mes écritures
ont toujours été à la disposition de qui
de droit ? Est-ce que pendant deux ans
ils n'ont pas été à chaque instant
consultés par les experts et par les
agents de M^{re} Gardin ?

Quelles indiscretions peut-on com-
mettre ? Il n'y en a pas de possible,
il n'y a de possible que la calomnie.

Ce grand malheur pour moi, c'est
que presque tout le monde a donc
cette question avec défiance ou mauvaise
foi pour donner à des faits très-légitimes
une fautive interprétation.

Les priérations contre moi semblent
naturelles, on se figure à l'avance que
j'ai dû chercher à me cacher des aventures,
lesquelles ? On ne peut se le dire, et
pourtant je racontais qu'on me le dit.

Les livres jusqu'en 1869 n'avaient
pas été faits en vue d'une séparation
de biens que je n'avais jamais pu croire
possible.

Depuis, les jugements ont défini que je travaillais pour mon compte, que mes bénéfices m'appartenaient, mais que j'aurais à rembourser la moitié des loyers des choses de la communauté qui en produisent et l'intérêt à 6 % des valeurs laissées entre mes mains qui ne produisent pas de loyer.

La situation était claire. J'ai pas besoin de faire ^{des} écritures pour les autres, puisque je travaille pour moi, que mes intérêts sont séparés de ceux de la communauté. Avec de bons jugements, mes livres n'ont même pas besoin d'être mis en cause.

Il n'y a eu que depuis 1863 j'ai changé l'ordre des choses de comptabilité dont quelques uns, parties mécontentes peuvent trouver bon de se faire griser la tête par M^{re} Gédéon en disant et insinuant ce qu'en veut bien faire dire et insinuer lui-même. C'est la même chose, il fait par des employés corrompus de l'usine, c'est ce que j'ignore, mais que faire ?
Je ne puis me contenter la délation et

La corruption. Il n'y a rien d'autre
dans ma vie, ni dans mes affaires.
Ce que je voudrais, c'est que chacun
sût et comprît la vérité.

Quant à vous croyez fermement
que je n'ai rien à cacher, ni à dissimuler;
mais tenez compte qu'il est
difficile dans ma position de ne pas
être sacrifié à l'intrigue et aux
manœuvres qui trouvent si facilement
crédit.

Vous me rendriez donc un grand
service, sans me dire quoi cela vous vaudrait,
de m'informer sur quoi porte la confiance
dont vous me parlez, laquelle
paraît vous faire craindre pour moi
que mes livres ne soient discutés.

Ce qu'il faut craindre, c'est la
calomnie; j'en connais les effets,
mais ne mettez pas en doute la
sincérité et la régularité de mes
livres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mes sentiments dévoués

Godwin